



DÉCOUVREZ



L'Ecole de Danse
MULTIDANSE VAL DE LOIRE

DEPUIS 1983



**RENTREE
2022**

Pour bien préparer votre dossier d'inscription à l'Ecole de Danse Multidanse Val de Loire

Que vous soyez actuellement licenciés dans notre école ou un nouvel élève, vous pouvez dès à présent télécharger votre dossier d'inscription sur www.multidanse.fr, vous pourrez ensuite nous le remettre aux dates précisées ci-dessous et/ou sur notre site internet:

Page 2 : Consignes générales
Page 3 : Guide des tenue de danse
Page 4 à 5: Fiche Inscription
Page 6 à 8 : Règlement Intérieur
Page 9 : Questionnaire santé

Pour que le dossier soit pris en compte et que la place dans le groupe soit réservée, votre dossier devra être complet incluant les paiements. Nous acceptons les règlements en chèques, espèces, passeport loisirs.

Pour les paiements par chèques, veuillez faire un chèque distinct pour les frais d'adhésion+ costumes et les cours.

Certificat Médical ou Questionnaire Santé

Article R362-2 Création Décret n°2008-263 du 14 mars 2008 - art. 4 et LOI n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique

Pour les élèves mineurs, remplir le questionnaire santé

Pour les élèves majeurs, fournir un certificat médical datant de moins de 6 mois

Accès aux cours

Les conditions d'accès aux cours liées éventuellement aux consignes sanitaires (port du masque, passe sanitaire,..) seront précisées et adaptées aux consignes gouvernementales et locales via Facebook ou affichage à la salle.

Au delà du 30 septembre de l'année en cours, le trimestre entier est dû. Le paiement mensuel pour les cours est privilégié.

Le planning des cours est disponible sur le site multidanse.fr.

Reprise des cours: **lundi 5 septembre 2022**

Horaires et permanences inscriptions


Vendredi	1er juillet	2022	Ecole de Danse	17h00 à 19h00
Lundi	4 juillet	2022	Ecole de Danse	17h00 à 19h00
Mardi	5 juillet	2022	Ecole de Danse	17h00 à 19h00
Mercredi	6 juillet	2022	Ecole de Danse	17h00 à 19h00
Mardi	30 aout	2022	Ecole de Danse	17h00 à 19h00
Mercredi	31 aout	2022	Ecole de Danse	17h00 à 19h00
Jeudi	1er septembre	2022	Ecole de Danse	17h00 à 19h00
Vendredi	2 septembre	2022	Ecole de Danse	17h00 à 19h00
Samedi	3 septembre	2022	Forum des asso Nazelles Négron	10h00 à 17h00
Samedi	3 septembre	2022	Forum des asso Amboise	10h00 à 17h00

Et tous les jours aux horaires des cours

Bonne rentrée!

Multidanse Val de Loire

DANSE CLASSIQUE

Catégorie Elèves	Tunique	Jupette	Fournisseur	Site internet
Baby danse jusqu'à 9 ans	Menthe pastel Référence: 8738987	Menthe pastel Référence: 8399626	Decathlon 	https://www.decathlon.fr/
Au delà de 10 ans	Noire	Noire	Sansha Dance Direct	https://eurostore.sansha.com/ https://www.dancedirect.fr/

A cela s'ajoute,
- le collant de danse
- les chaussons de danse



Pour les garçons, se renseigner auprès du professeur de danse

DANSE MODERN JAZZ/CLIP DANCE

Tenue libre,
Chaussons de modern Jazz noirs



DANSE DE SOCIETE / SALSA

Tenue de ville,
Chaussures dédiées à la pratique de l'activité en salle (pas de talons aiguilles)





NOM :

Prénom :

Date de Naissance :

Adresse : CP : Ville :

Téléphone fixe : Téléphone Portable (Élève) :

En cas d'urgence, personnes à contacter:

1^{ère} personne: Téléphone :

2^{ème} personne: Téléphone :

 **Adresse électronique (en majuscule) :**

- PIECES obligatoires dès l'inscription :**
- Questionnaire santé mineurs
 - Certificat médical (date:.....) <6mois, obligatoire pour les adultes
 - Règlement complet

CADRE RESERVE A L'ECOLE DE DANSE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	10h30 – 11h30 Yoga Chaise Adultes	14h30 – 15h30 Tonic Danse Adultes	15h00 - 16h00 Danse Classique 11 - 13	14h30 – 15h30 Tonic Danse Adultes	17h00 – 17h45 Baby Danse 3 - 4
	17h15 -18h15 Danse classique 7 - 8	17h30 - 18h30 Danse classique 8 - 9	16h00 – 17h00 Modern Jazz 11 - 13	17h15 - 18h15 Modern Jazz 7 - 9	17h45 -18h30 Danse classique 5 - 6
	18h15 – 19h30 Danse classique 10 - 11	18h30 – 19h30 Modern Jazz 10 - 11	17h00 – 18h30 Danse classique 14 – 18	18h15 - 19h15 Yoga	18h30 – 19h30 Clip Dance A partir de 10
	19h30 - 20h30 Munz Floor	19h45 – 21h00 Danse classique Adultes	18h30 – 19h30 Modern Jazz 14 - 18	19h15 – 20h15 Salsa A partir de 15 ans	19h30 - 20h30 Cabaret Adultes
	20h30 – 22h00 Danse classique Adultes - Avancé		19h30 – 20h30 Modern Jazz Adultes	20h15 - 21h15 Danse de société Niveau 2	20h30 – 21h30 Modern Jazz Adultes - Avancé
			20h30 – 21h30 Danse de société Débutant		

Nombre de cours	Spectacle fin d'Année (entourer votre choix)		Nombre de Costumes	TOTAL Costumes
	OUI	NON		

L'adhésion et la participation au costume à l'ordre de MULTIDANSE seront encaissées au **30/09/2022 au plus tard**
Le paiement avec 1 seul chèque est accepté

	Montant €	Espèces	N° Chèque	Banque	Nom Payeur
ADHESION					
COSTUMES					
TOTAL					

Je soussigné(e) (1), déclare m'inscrire ou ayant droit pour inscrire l'enfant désigné ci-dessus pour l'année scolaire 2022 – 2023, atteste avoir une assurance responsabilité civile, pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter.

A _____, le / /
 (précédé de la mention lu et approuvé)

(1) Nom du parent/représentant pour les mineurs ou élève pour les majeurs

NOM :	
Prénom :	
Nom des élèves inscrits dans la famille : <i>(Tarif cumul élèves appliqué aux familles)</i>	

Les tarifs sont des forfaits annuels ou trimestriels. Il est possible d'effectuer un paiement en plusieurs fois, selon la formule choisie. Mais il est impératif de fournir la totalité du règlement lors de l'inscription, avec mise en place d'un système d'encaissement échelonné.

Ce système reste une facilité de paiement et n'est pas automatique dont le règlement se fera par chèque ou en espèce. Nos tarifs sont indiqués toutes taxes comprises, et **les paiements par chèques sont à libeller à l'ordre de :**

MULTIDANSE VAL DE LOIRE
K DANSE

pour les cours de Tonic Danse + Yoga
pour les autres cours

Les chèques seront encaissés le dernier jour ouvré de chaque mois suivant la formule de paiement choisie aux dates mentionnées. Si vous souhaitez obtenir une prise en charge par votre Comité d'Entreprise, tous les règlements doivent être effectués en **2022**. La facture acquittée nécessaire à votre prise en charge ne vous sera délivrée qu'une fois la dernière échéance encaissée. Les paiements par chèque doivent être rédigés à la date de l'inscription, avec au dos la date encaissement suivant la formule ci-après retenue.

Je choisis ma formule de paiement (1 seul choix possible)

- A l'année
- Au trimestre (aux dates correspondantes trimestre 1, 2, 3)
- Au mois

Echéancier	Montant	Espèces	N° Chèque	Banque	Nom Payeur
Trimestre 1 - 15/09/22					
31/10/22					
30/11/22					
20/12/22					
Trimestre 2 - 31/01/23					
28/02/23					
31/03/23					
Trimestre 3 - 30/04/23					
31/05/23					
30/06/23					

	Date	Montant €	Organisme
PASSEPORT LOISIRS			
PARTICIPATION CE			

Article 1 - Dispositions légales

MULTIDANSE Val De Loire est le nom d'une école de danse associative destinée aux amateurs, répondant aux obligations formulées par la législation en vigueur des associations loi 1901.

Les professeurs enseignants sont titulaires soit du Diplôme d'État de Professeur de Danse et/ou Professeur de Danse de société et/ou certifiée par une Fédération. Les tarifs des cours collectifs sont établis annuellement. Ils sont affichés soit sur le site internet et/ou dans les s d'entrée à la date officielle de reprise des cours et ainsi consultables par tous.

Article 2 - Inscription à l'Ecole de Danse Multidanse Val De Loire

Les cours sont dispensés sur 32 ou 33 semaines de septembre à juin hors vacances scolaires de l'académie d'Orléans-Tours.

Afin de valider l'inscription, MULTIDANSE Val De Loire requiert les pièces suivantes :

- * la **fiche d'inscription remplie, datée et signée** par l'élève (s'il est majeur) ou son représentant légal (s'il est mineur)
- * une **situation médicale** : cette information sera précisée lors de l'inscription en conformité avec la réglementation imposée par consignes gouvernementales et/ou, préfectorales ou de la fédération. Par exemple questionnaire de santé pour les mineurs et certificat médical pour les majeurs.

Dans tous les cas l'élève ne devra présenter aucune malformation ou séquelle ni aucune maladie pouvant l'empêcher de danser et de pratiquer les pointes (enfants à partir de 10 ans sur décision du professeur).

- * le **règlement du montant des cours à l'année**

Article 3 - Règlement du montant des cours

Tous les cours sont intégralement à la charge des familles et payables d'avance lors de l'inscription. Tous les règlements par chèque doivent être rédigés à l'ordre des informations précisées sur la fiche d'inscription

Toute année commencée est intégralement due, les absences ne pouvant être ni déduites ni remboursées.

Seuls les arrêts définitifs pour cause de déménagement à plus de 40 km, raisons professionnelles ou raisons médicales, donneront lieu, sur présentation de justificatifs ou certificats médicaux, à un remboursement au prorata des semaines de cours restantes à la date de fourniture de ces justificatifs.

Pour permettre aux familles et élèves d'équilibrer leur budget, MULTIDANSE Val De Loire propose plusieurs solutions de paiement :

- * le **règlement intégral du forfait lors de l'inscription**
- * le **règlement en établissant plusieurs chèques de somme équivalente soit au trimestre ou au mois**, rédigés à la même date, remis lors de l'inscription et déposés en banque selon l'échéancier choisis.

Article 4 - Consignes pendant les cours

Pendant toute la durée de leur présence dans l'école, il est demandé aux parents ainsi qu'aux élèves d'être le plus silencieux possible, de ne pas courir et de respecter les consignes de sécurité et d'hygiène applicables à l'ensemble des **locaux et sur l'ensemble de la propriété dont entre autres l'interdiction formelle de fumer, de consommer des substances alcoolisées ou prohibées par la loi.**

Il est interdit d'apporter des objets dangereux (armes blanches, rollers-skate, produits inflammables ...).

Les téléphones portables doivent être **éteints** pendant toute la durée de présence dans l'école.

L'accès aux vestiaires, aux sanitaires et au studio de danse est exclusivement réservé aux élèves, au professeur et membres de l'école.

En cas de perte ou de vol de tout objet ou vêtement que ce soit, MULTIDANSE Val de Loire ne pourra être tenue responsable.

Les parents ont seulement accès au vestibule d'entrée sauf autorisation préalable exceptionnelle.

Les parents ou accompagnants ne sont pas autorisés à assister aux cours sauf dans le cadre de séances dites "portes ouvertes".

De même les amis, correspondants étrangers, membres de la famille des élèves ne sont pas admis à regarder le cours sauf autorisation préalable auprès du professeur. Toute perturbation répétée du cours par un élève, parent ou accompagnant pourra provoquer l'exclusion temporaire ou définitive des élèves concernés.

Les familles pourront rencontrer le professeur sur rendez-vous en dehors des horaires de cours.

Article 5 - Dégradation

Tout acte de non-respect du règlement intérieur, de dégradation, de violence, de vol ou d'incorrection de la part des élèves ou des accompagnateurs pourra entraîner une exclusion provisoire ou définitive de l'élève. Toute dégradation faite au matériel (mobilier, disques, chaîne HI FI, accessoires pédagogiques...) sera imputée au responsable de l'élève.

Article 6 - Tenue règlementaire obligatoire

La tenue doit être conforme soit à la liste ou aux informations communiquées lors de l'inscription de l'élève ; son achat est à la charge des familles. Elle doit être portée à chaque cours, lavée après chaque cours ou répétition (repassée si nécessaire), sans frange, sans trou, non décolorée et marquée au nom de l'élève.

Le soutien-gorge doit être de couleur chair. Les chaussons de demi-pointes et pointes doivent être équipés de rubans de coton pour les filles ou d'élastiques pour les garçons de couleur assortie aux chaussons.

Les élèves filles doivent se présenter coiffées en chignon pour les cours de classique et queue de cheval pour les autres cours (pas de mèches devant les yeux).

Les bijoux de tous types et toute matière sont interdits.

Le port de lunettes n'est pas recommandé en cours et également pour tous sur scène, lors des répétitions et des spectacles, en raison de l'éblouissement induit par les éclairages. Le professeur se réserve le droit de ne pas autoriser un élève à suivre le cours s'il ne se présente pas dans la tenue réglementaire ou coiffé correctement. Dans ce cas, il assistera au cours en observateur sans y prendre part.

Article 7 - Présence et absence des élèves

Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année. Toute absence prévisible devra impérativement être signalée dès qu'elle sera connue.

Le professeur notera systématiquement en début de cours ou répétition les présences. Toutes les absences répétées seront signalées aux parents des élèves mineurs.

Pour d'évidentes raisons sanitaires, en cas de maladie contagieuse, les élèves sont invités à ne pas assister au cours et à prévenir le professeur. Toute blessure ou douleur, hors courbatures naturelles liées à pratique de la danse, devra être signalée au professeur dans les 48 heures. Le professeur est civilement responsable des élèves pendant la durée des cours, des répétitions et de leur présence dans le vestiaire. Les élèves doivent arriver entre 15 minutes et 5 minutes avant le début du cours et doivent quitter le vestiaire au plus tard 15 minutes après la fin de leur cours. En dehors de ce créneau, le professeur n'est pas responsable des élèves.

Article 8 - Absence du professeur

En cas d'absence du professeur, dans la mesure du possible, les parents seront prévenus et un message sera affiché sur la porte extérieure de la salle de Danse. Il appartient aux parents ou accompagnants des élèves mineurs de s'assurer avant de laisser l'élève seul que les cours ont bien lieu. Lorsque les cours ou répétitions n'ont pas lieu, le professeur n'est pas responsable des élèves et il ne sera pas assuré de garde de remplacement pour les élèves.

Article 9- Accompagnement

Les responsables légaux s'engagent à accompagner leur enfant mineur à la salle de danse et à venir les rechercher. En décidant de le laisser venir ou partir seul, ils déchargent la responsabilité de l'École de Danse, notamment en cas d'absence d'un professeur, pour tout problème qui surviendrait.

Article 10 - Urgence Médicale

En cas d'urgence médicale au sein du cours de danse, le professeur est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires :

- ✓ Appel des pompiers
- ✓ Transfert dans l'hôpital le plus proche
- ✓ Information du(es) personnes à contacter mentionnées sur la fiche d'inscription, au minimum un message téléphonique sera laissé sur répondeur en cas de non réponse

Le professeur doit avoir connaissance de toute prise de médicaments pendant ses cours.

Article 11 - Transport

En cas de besoin pour les répétitions, ateliers chorégraphiques, les membres de l'École de Danse peuvent être amenés à transporter les élèves de l'Association en véhicule motorisé, sauf désaccord par écrit des parents.

Ces accompagnateurs s'engagent à respecter et être en règle avec le code de la Route.

Article 12 - Spectacles, représentations et répétitions

MULTIDANSE Val De Loire organisera régulièrement des prestations chorégraphiques dénommé ci-après SPECTACLE. Les élèves souhaitant faire partie du SPECTACLE devront s'inscrire spécifiquement aux ateliers chorégraphiques en début d'année scolaire.

L'inscription au SPECTACLE vaut acceptation des conditions suivantes:

La tarification est distincte du reste des cours et inclue outre les séances de travail supplémentaires, une participation financière spécifique pour la réalisation et mise à disposition des costumes de scène/accessoires dont le règlement s'effectue au moment de l'inscription.

Il pourra également être demandé aux élèves (à leur frais ou aux frais de leur famille) de faire l'acquisition de chaussons, chaussures, tuniques, maquillage et autres petits accessoires spécifiques aux besoins du SPECTACLE.

La présence des élèves à toutes les séances de travail, répétitions et représentations du spectacle est obligatoire.

Pour chaque SPECTACLE, il pourra y avoir une ou plusieurs représentations et répétitions générales privées/publiques.

Ces représentations seront payantes y compris pour les familles d'élèves. Les élèves ne sont pas rémunérés.

Les élèves ou leurs parents, pour les mineurs, s'engagent à respecter le planning des répétitions ainsi que les contraintes et les consignes spéciales liées aux répétitions, essayages, déplacements à la salle de spectacle.

Le planning du SPECTACLE et des répétitions est généralement communiqué un mois à l'avance et certaines séances peuvent avoir lieu en dehors des horaires de cours afin de regrouper tous les intervenants. Par ailleurs, les chorégraphies faisant partie du programme technique de l'année, elles seront apprises et travaillées pendant les cours.

Par soucis d'organisation et du maintien de la surveillance et/ou de la sécurité des élèves, il sera demandé aux parents une aide bénévole pour les petits travaux de couture ou de réalisation + montage/démontage des décors, ou en coulisse lors des représentations.

Article 13 – Stages

Des stages de danse pourront être organisés pendant les périodes de vacances scolaires encadrés par les professeurs de l'Ecole ou des intervenants extérieurs. Ils feront l'objet d'une tarification distincte et d'une inscription spécifique à chaque stage.

Article 14 - Droit à l'image

MULTIDANSE Val De Loire se réserve le droit d'utiliser, gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communication et de publicité sur tout support que ce soit. Par ailleurs, MULTIDANSE Val De Loire souligne le fait que pour tous les spectacles et événements auxquels les élèves seront amenés à participer, les prises de sons, de vues, de photographies pourront être interdites et que, dans le cas où elles seraient autorisées, elles devront être limitées à un stricte usage dans le cadre familial.

Article 15 - Portes Ouvertes

Les parents, amis sont conviés une fois par an aux portes ouvertes traditionnellement en Décembre ou Janvier.

Article 16 - Les Professeurs

Ils sont tenus d'être disponibles du 1er septembre au 30 juin.

Les professeurs sont engagés pour donner des cours collectifs de plus de 5 élèves,

Les professeurs ne reçoivent dans leur classe que les élèves adhérents, s'étant acquittés de leur règlement annuel et du dossier d'inscription complet.

Les rendez-vous avec les parents ne peuvent être accordés qu'en dehors de leurs horaires de cours.

Article 17 - L'association adhère à

Fédération Sportive de Danse FSD

Article 18 - Concours, préparation à des examens

(épreuves du bac, conservatoires, école de l'Opéra, etc.) et auditions

L'objet des cours collectifs n'est pas de préparer les élèves à ces épreuves.

Par conséquent, l'élève devra s'y préparer en cours particuliers. Pour ce faire, la famille pourra prendre contact directement avec le professeur (cette prestation fait l'objet d'une tarification particulière) ou pourra travailler avec un professeur extérieur.

Article 19 – Décision disciplinaire

Toute décision d'exclusion quelle soit temporaire ou définitive sera validée par le bureau de l'Association avec présence du/des professeurs. La décision d'exclusion définitive sera signifiée à l'élève majeur ou à son représentant légal par oral et par écrit.

Article 20 - Manquement au présent règlement

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR

« ANNEXE II-23 (Art. A. 231-3)

« QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION, DU RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE D'UNE FÉDÉRATION SPORTIVE OU DE L'INSCRIPTION À UNE COMPÉTITION SPORTIVE AUTORISÉE PAR UNE FÉDÉRATION DÉLÉGATAIRE OU ORGANISÉE PAR UNE FÉDÉRATION AGRÉÉE, HORS DISCIPLINES À CONTRAINTES PARTICULIÈRES

NOM _____ PRENOM _____ AGE _____ ans FILLE GARÇON

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.		
Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.		
Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu été opéré (e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)		
Te sens-tu très fatigué (e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Te sens-tu triste ou inquiet ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pleures-tu plus souvent ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aujourd'hui		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Questions à faire remplir par tes parents		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.

Date

Signature de l'élève / personne ayant l'autorité parentale